

# ----REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline - Travail

-----

# MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER

-----

# **AGENCE DE GESTION DES ROUTES**



# PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN ------ PTUA ------

# RESUME DU RAPPORT DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL











# PROJET DE TRANSPORT URBAIN D'ABIDJAN (PTUA)

# RESUME DU RAPPORT DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

## PERIODE DE JUILLET A SEPTEMBRE 2019

#### 1 RESUME DU PROJET

Dans le cadre de sa stratégie globale de développement, dont l'objectif est de faire de la Côte d'Ivoire « une nation émergente à l'horizon 2020 », le Gouvernement a mis un accent particulier sur la performance du secteur routier. A cet effet, l'entretien, la réhabilitation et l'extension du réseau routier notamment dans les grands centres urbains constituent un axe privilégié pour l'essor économique du pays.

Ainsi, après la réalisation et la validation en 2014 du Schéma Directeur Urbain du Grand Abidjan (SDUGA), le Gouvernement ivoirien a sollicité l'appui technique et financier des bailleurs de fonds pour la mise en œuvre de sa première phase sur la période 2015-2030.

C'est dans ce contexte que la BAD, la JICA et le FEM ont donné leur avis favorable pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le financement de la mise en œuvre du Projet de Transport Urbain d'Abidjan (PTUA).

De manière générale, ce Projet vise une amélioration des conditions de vie de la population dans sa zone d'influence. Plus spécifiquement, il vise l'amélioration significative de la fluidité routière à Abidjan, la lutte contre la pollution atmosphérique, la diminution du chômage des jeunes et l'amélioration des revenus de la population notamment les femmes opératrices économiques.

Afin de favoriser une mise en œuvre efficace et efficiente, le Projet a été subdivisé en quatre (4) Composantes :

- Composante 1 : Mise en œuvre des infrastructures
- Composante 2 : Libération des emprises
- Composante 3 : Aménagements connexes et mesures en faveur des femmes
- Composante 4 : Gestion du projet et renforcement des institutions

Le coût total estimatif du Projet s'élève à cinq cent quatre milliards neuf cent quarante-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante 504 942 579 460 Francs CFA HT

## 2 PROGRES DES TRAVAUX

Les activités techniques sont synthétisées de la manière suivante :

# 2.1 Construction du 4ème pont et ses voies d'accès

L'état d'avancement global des activités du chantier durant les trois derniers mois (de juillet à septembre 2019) est de **12** % et est résumé dans le tableau 1 ci-dessous.

**Tableau 1:** Synthèse des activités de chantier au 30 septembre 2019

Activités	Etat d'avancement
Installation générale de chantier	80% de réalisation
Construction du pont métallique	100% de réalisation
Forage des pieux	42% de réalisation
Sondage géotechnique	88.3% de réalisation
Construction du pont cadre de la voie K78	68% de réalisation

Les activités de déplacement de réseaux sont en cours et leur état d'avancement est récapitulé dans le tableau ci-après.

<u>Tableau 2:</u> Etat d'avancement des travaux de déplacement des réseaux au 30 septembre 2019.

Concessionnaire	Sous-Traitants	Etat d'avancement	Observations
CI Energie	EKM	100%	RAS.
CrEllergie	EGICI	0%	Les emprises ne sont pas libérées.
SODECI Assainissement	BETTRADO	0%	Les emprises ne sont pas libérées.
SODECI Eau		8%	Les emprises ne sont pas totalement
Potable			libérées.
MOOV	AFRIBACOM	27%	Les emprises ne sont pas totalement libérées.
ORANGE	INNOV	10%	Les emprises ne sont pas totalement
OKANGE	TECHNOLOGY		libérées.
MTN	STA	0%	Les emprises ne sont pas libérées
PETROCI	FRANZETTI	100%	RAS.
ANSUT	RAKALL	0%	Les emprises ne sont pas libérées.

# 2.2 Construction des trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Le processus de sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise des travaux est en cours.

Les différents réseaux impactés ont été identifiés en collaboration avec les concessionnaires MOOV, MTN, Orange, SODECI, CI-ENERGIE, ANSUT et SODECI. Après plusieurs séances de travail, les concessionnaires ont souhaité que le déplacement de leurs réseaux se fasse par des soustraitants avec lesquels ils ont l'habitude de travailler. A cet effet, chaque concessionnaire a transmis au service passation des marchés de la Cellule de Coordination du PTUA, une liste restreinte de sous-traitants. Lesdites listes restreintes ont été transmises le 10 septembre 2019 à la Direction des Marchés Publics pour Avis de Non Objection.

La Cellule de Coordination du PTUA est en attente des Avis de Non Objection de la DMP pour lancer la procédure de consultation restreinte.

# 2.3 Aménagement routiers (Autoroute de contournement Y4, autoroute de sortie Est et Sortie Ouest et le boulevard Latrille)

Le processus de sélection du bureau de contrôle et de l'entreprise des travaux est en cours.

Pour les travaux de déplacement de réseaux, les plans et devis des concessionnaires (MOOV, CI-ORANGE, SODECI AEP, CI-ENERGIE, ANSUT, PETROCI et MTN) sont disponibles. Toutefois, au cours de la revue globale et conjointe (CC PTUA/ Equipe de la BAD) du dossier d'appel d'offres, la BAD a relevé le coût élevé des travaux de déplacement des réseaux. Aussi, a-t-elle recommandé que les travaux de déplacement des réseaux divers soient soumis à concurrence au même titre que les travaux des voies. Cette recommandation du Bailleur a été prise en compte par la Cellule de Coordination du PTUA. Par conséquent, les devis quantitatifs (DQ) relatifs au déplacement des réseaux impactés ont été inclus dans le dossier d'appel d'offres des travaux d'aménagement des voies structurantes.

# 2.4 Aménagement connexes

Le processus de sélection des bureaux d'études et la préparation des dossiers d'appel d'offres pour la sélection des entreprises de travaux et de fournitures se sont poursuivis au cours du présent trimestre.

#### 3. PRINCIPAUX POINTS E&S

# 3.1 Pour le 4ème pont et ses voies d'accès

Les principaux points Environnement et Sociaux (E&S) à reporter au cours de ce trimestre en droite ligne avec les KPI (Indicateurs de Performance Clé) concernant les travaux de construction du 4ème pont et de ses voies d'accès sont :

#### Accidents

03 accidents ont été enregistrés au cours de ce trimestre.

Date de l'accident	Circonstance de l'accident	Actions immédiates	Causes principales	Actions correctives menées
30/07/2019	Un manœuvre s'est blessé au niveau du majeur droit au hangar à ferraillage. En effet, lors de la découpe de fer de diamètre 25 en morceaux de 10 cm, le doigt du manœuvre est resté coincé entre le fer et la machine de découpe.	La victime a été immédiatement conduite à l'hôpital pour des soins d'urgence.  Une incapacité de travailler d'au moins 3 mois est à signaler.	<ul> <li>Maladresse</li> <li>Manque de concentration</li> <li>Manque de communication entre les travailleurs sur la passerelle.</li> </ul>	<ul> <li>Expulsion de tout travailleur sans EPI adéquat</li> <li>Sensibilisation et formation de l'ensemble du personnel sur les risques d'accident et l'importance de la prudence dans l'exécution des tâches.</li> <li>Sensibilisation sur le port d'EPI</li> <li>Sensibilisation sur la coordination du travail et la communication entre les travailleurs</li> </ul>

Date de l'accident	Circonstance de l'accident	Actions immédiates	Causes principales	Actions correctives menées		
20/08/2019	Un ouvrier a été blessé à la main gauche (pouce), par une tige métallique, utilisée sur la passerelle, pendant la pose de viroles.	La victime a été immédiatement conduite au CHU de Yopougon pour des soins d'urgence.	<ul> <li>Absence de gant</li> <li>Maladresse de l'opérateur</li> <li>Manque de concentration de l'opérateur et de la victime</li> <li>Manque de communication</li> <li>Non-respect des consignes de sécurité sur le chantier.</li> </ul>	<ul> <li>Expulsion de tout travailleur sans EPI adéquat</li> <li>Sensibilisation et formation de l'ensemble du personnel sur les risques d'accident et l'importance de la prudence dans l'exécution des tâches.</li> <li>Sensibilisation au port des EPI</li> <li>Sensibilisation sur la coordination du travail et la communiquer entre travailleurs</li> </ul>		
24/08/2019	Un manœuvre s'est blessé au niveau du majeur droit au hangar à ferraillage. En effet, lors de la découpe de fer de diamètre 25 en morceaux de 10 cm, le doigt du manœuvre est resté coincé entre le fer et la machine de découpe.	La victime a été évacuée dans l'immédiat à l'infirmerie de la base vie pour des soins	protection - Manque d'expériences de la victime	- Expulsion de tout travailleur sans EPI adéquat Information, sensibilisation et formation de tout le personnel sur les risques d'accident et sur la prudence dans l'exécution des tâches.		

### Cas de maladies

Au cours de ce trimestre, 178 cas de maladies ont été enregistrés selon la typologie suivante :

Type de maladie	Céphalées +Asthénies physique	Infections respiratoires	Paludisme	Lombalgie + Douleurs articulaires	Troubles oculaires	Dermatoses	Hypertension Artérielle	Douleurs Abdominales	Ulcères
Nombre de malades	30	20	31	20	43	9	6	13	6

# Gestion des plaintes

L'entreprise des travaux CSCEC a élaboré un plan de gestion des plaintes qu'elle a transmis à la mission de Contrôle pour validation en septembre 2019. L'implémentation du mécanisme de gestion des plaintes démarrera au 4ème trimestre 2019.

Toutefois, au cours de trimestre, aucune plainte n'a été enregistrée.

### Eau

Un réseau de récupération des eaux de pluie et un réseau de drainage des eaux usées dans des fosses septiques ont été mis en place sur les sites de la base vie et de la centrale à béton et d'enrobés. Ce réseau est régulièrement entretenu par l'entreprise CSCEC.

Les eaux vannes sont retenues dans des fosses septiques régulièrement construites.

#### Gestion des déchets

Les déchets ménagers sont régulièrement enlevés de la base vie par l'entreprise IVOIRE PAYSAGE qui a un contrat avec CSCEC. A cet effet, des bacs à ordures sont disposées sur l'ensemble du site de la base vie.

Pour les déchets liquides, la sélection d'une entreprise pour l'enlèvement est en cours.

Pour les déchets dangereux, CSCEC a signé un contrat d'enlèvement avec ENVIPUR qui est agrée par le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL).

Par ailleurs, les quantités par types de déchets produits au cours de ce trimestre sont résumées dans le tableau ci-après :

	Type de déchets	Etat du déchet	Quantité
	Déchets ménagers	Solide	15,03 tonnes
	Déchets biomédicaux	Solide	32 kg
Distant	Boue de forage	Visqueux	100 m <sup>3</sup>
Déchets dangereux	Huiles de vidange	Liquide	400 L
	Contenant de produits chimiques	Solide	675 kg
	Batteries et piles usagée	Solide	210 Kg

#### Sécurité

- Le site de la base vie est clôturé, l'accès est interdit au public, éclairé et surveillé 24H/24H par un service de gardiennage ;
- Les sites des travaux de la passerelle et du hangar à ferraillage son également clôturés avec un service de gardiennage ;
- Des secouristes nageurs sont en permanence sur le site des travaux en lagune ;
- Des détecteurs de fumée ont été installés dans le bâtiment dédié à la cantine ;
- Les extincteurs sont régulièrement installés sur l'ensemble des sites ;
- 46 quarts d'heure HSE (Hygiène Sécurité Environnement) ont été réalisés soit une fréquence hebdomadaire moyenne de 4 quart d'heure HSE.

### Hygiène sur le chantier

- La base vie est dotée de toilettes régulièrement installées et entretenues par des techniciennes de surface.
- Des toilettes et vestiaires ont été construites sur le site des travaux du pont.

## Communication et Sensibilisation

Au titre de la sensibilisation sur les MST/IST/VIH des agents de l'entreprise, un responsable des relations communautaire a été recruté par l'entreprise. Ainsi, une stratégie de communication et de sensibilisation est en cours d'élaboration.

Pour la sensibilisation des populations à la sécurité routière, au code de la route, au VIH/SIDA, aux autres pandémies et à la protection de l'environnement, la sélection d'un Consultant est cours.

# 3.2 Construction de trois (3) échangeurs du boulevard Mitterrand

Le quitus environnemental de l'ANDE a été obtenu le 02 mai 2019. Ainsi, les prescriptions ESSH ont été intégrées dans le DAO transmis à la JICA pour avis depuis le 26 juin 2019.

## 3.3 Construction des voies structurantes

L'actualisation des EIES et PGES est en cours pour l'autoroute de la Sortie Ouest.

Pour toutes les autres voies structurantes (l'autoroute de contournement, l'autoroute de la Sortie Est, l'autoroute de contournement Y4, prolongement du Bvd Latrille), les EIES et PGES ont été actualisés et transmis à la BAD pour avis de Non Objection en septembre 2019.

# 4. ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA PERIODE PRECEDENTE

L'état de mise en œuvre des recommandations de la période précédente (2ème trimestre 2019) est indiqué dans le tableau ci-dessous.

Recommandations de la période du 2 <sup>ème</sup> trimestre	Etat de mise en œuvre			
Sensibiliser les travailleurs chinois aux respects des dispositions HSE sur les	Réalisé			
différents sites du chantier				
Mettre en œuvre sur les différents sites du chantier, les prescriptions	Partiellement exécuté (mauvaise			
documentaires de gestion ESSH	gestion des déchets, pas de			
	superviseurs pour les travaux de nuit)			
Elaborer un registre de gestion des déchets	Registre élaboré mais pas			
	suffisamment renseigné			
Afficher le règlement intérieur de l'entreprise CSCEC sur tous les sites du	Réalisé			
chantier				
Afficher le plan santé, sécurité et hygiène sur le site de la base vie	Non réalisé			
Se conformer à la législation et réglementation environnementale en vigueur	Taux de conformité à 80%			
en Côte d'Ivoire				
Restaurer l'autorité du Responsable HSE de l'entreprise CSCEC	Réalisé			
conformément à ses attributions pour une bonne exécution des plans de la				
gestion élaborée pour la prise en compte de l'Hygiène, la Santé et				
1'Environnement				
Travailler en coordination avec les autres services de l'entreprise (Direction	Réalisé			
des Ressources humaines, Direction des travaux etc)				
Mettre en œuvre les plans des gestions de l'environnement en œuvre (PGESC,	Partiellement exécuté			
PPES, PGSSC, PGD, etc)				
Interdire formellement et strictement la traversée du chantier par les passants	Encore insuffisant			
Equiper l'ensemble des travailleurs de l'entreprise CSCEC et les sous-traitants	Réalisé			
d'EPI adaptés				

Recommandations de la période du 2 <sup>ème</sup> trimestre	Etat de mise en œuvre
Communiquer et former l'ensemble des travailleurs de l'entreprise à la gestion	Objectif pas encore atteint à ce jour
HSE	(peu de communication du service
	HSE sur les spécifications ESSH)
Sensibiliser l'ensemble des travailleurs sur le site au port des EPI	Réalisé
Céder les déchets à une autre entreprise autre qu'Ivoire Paysage	Non effectif à ce jour
Réaliser une analyse environnementale du hangar à ferraillage pour une bonne	Réalisé
prise en compte de la gestion de l'environnement	
Renforcer les dispositions sécuritaires pour assurer les premiers secours en cas	Réalisé
d'accident ou de malaise des travailleurs sur le site	
Elaborer un plan de secours de chaque site des travaux et de la base vie du	Non disponible à ce jour pour tous les
chantier	sites des travaux
Faire le suivi des paramètres de pollutions de l'air, des eaux de surfaces et	Non effectif à ce jour
souterraines, du sol etc	
Munir les engins sur les chantiers d'alarme pour signaler leur présence lorsque	Réalisé
ceux-ci sont en marche arrière	

# 5. NON CONFORMITES ENREGISTREES ET PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Au cours de ce trimestre, les visites et inspections réalisées ont permis d'enregistrer les 07 Non-Conformités (NC) suivantes :

- 6 NC issues des spécifications ESSH Techniques
- 1 NC Administratives relatives à la documentation et la planification

No Ordre	Domaine	Constat de l'écart	Niveau de la Non- Conformité (NC)	Date limite de correction	Recommandations faites à l'entreprise CSCEC
Informa	ations relatives aux l	Non-Conformités Techniques			
1	Hygiène / Santé	L'entreprise n'a pas effectué d'examens médicaux d'embauche à ses travailleurs, conformément aux spécifications ESSH du projet et à la réglementation en vigueur.	NC-NIVEAU 2	15 Novembre 2019	<ul> <li>Faire les examens médicaux des travailleurs embauchés</li> <li>Faire des examens médicaux périodiques aux travailleurs (chaque 6 mois)</li> </ul>
2	Hygiène / Santé	La CSCEC ne fait pas de campagnes de sensibilisation sur les MST/IST/VIH	NC-NIVEAU 2	30 Novembre 2019	<ul><li>Mener des campagnes de sensibilisation sur les MST/IST/VIH</li></ul>
3	Hygiène / Santé	Absence de point d'eau potable sur les chantiers.	NC-NIVEAU 1	01 Novembre 2019	<ul> <li>Mettre des fontaines à la disposition des travailleurs sur tous les sites des travaux</li> </ul>
4	Sécurité	Les bordures de lagune ne sont pas protégées et sont accessibles au public sur le site de construction du pont.	NC- OBSERVATION	01 Novembre 2019	Mettre une barrière et rendre la berge de la lagune dans la zone des travaux inaccessible au public
5	Environnement	Stockage inadéquat des hydrocarbures et des huiles usagées dans la zone de l'atelier mécanique et le stationnement des engins lourds	NC-NIVEAU 1	02 novembre 2019	<ul> <li>Stocker les hydrocarbures et autres substances chimiques sur rétention</li> </ul>
6	Environnement	Mauvaise gestion des déchets (inertes, non dangereux et dangereux) .sur l'ensemble des sites par l'entreprise CSCEC	NC-NIVEAU 2	01 novembre 2019	<ul> <li>Dédier une zone de stockage des déchets de sur les sites des travaux</li> <li>Installer des coffres à ordure et faire le tri sur tous les sites</li> <li>Elaborer un registre de gestion des déchets et des bordereaux de suivi des déchets dangereux</li> </ul>
Informa	ations relatives aux l	Non-Conformités Administratives		u Système de	Gestion de l'environnement
7	Plan de Protection de l'Environnement Sociale	L'entreprise CSCEC n'a pas élaboré de PPES de l'atelier de ferraillage, conformément aux spécifications de l'ESSH et aux dispositions du PGES du projet.	NC-NIVEAU 2	30 septembre 2019	<ul> <li>Elaborer le PPES de l'atelier de ferraillage conformément aux recommandations l'analyse environnementale</li> <li>Déposer le rapport du PPES de l'atelier de ferraillage à la MdC avant la date limite indiquée.</li> <li>Maitre en œuvre les dispositions du PPES de l'atelier de ferraillage</li> </ul>

# 6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'entreprise devra mettre en œuvre son plan de gestion des déchets sur l'ensemble des sites des travaux. Les déchets devront être correctement stockés et cédés à une entreprise disposant de moyens technique pour l'enlèvement et le traitement et agréée à cet effet. Les déchets biomédicaux devront faire l'objet d'un traitement spécifique (collecte, stockage et enlèvement).

Le bordereau de gestion des déchets devra être correctement renseigné pour une bonne traçabilité des déchets générés et éliminés. Munir les engins d'alarme en marche arrière sur le chantier. Réaliser une étude de danger de la base vie et justifier la position et le type d'extincteur installé. L'entreprise CSCEC devra organiser des campagnes de sensibilisation sur le MST/IST/VIH.